

Sortir de l'indivision

Par **melmel**, le **22/10/2014** à **13:44**

Bonjour tout le monde :)

Tout d'abord je suis désolée si mon message n'est pas au bon endroit mais je ne savais pas vraiment dans quelle catégorie le mettre...

Alors voilà, connaissez-vous la méthode pour sortir de l'indivision lorsque deux personnes ne s'entendent pas du tout (si possible sans passer devant le juge) ?

Merci d'avance à ceux qui pourront me répondre.

Mélanie

Par **melmel**, le **24/10/2014** à **10:33**

personne ? :(

Par **marianne76**, le **24/10/2014** à **12:23**

BONJOUR,

Si les co-indivisaires ne sont pas d'accord pour sortir de l'indivision il ne reste que la voie judiciaire

Par **Olivier**, le **24/10/2014** à **12:47**

On peut aussi tenter de faire évaluations du bien par un ou deux agents immobiliers et demander à un notaire une conciliation si un des deux souhaite racheter la part de l'autre, parfois ça marche... Et ça revient moins cher qu'un procès

Par **marianne76**, le **24/10/2014** à **12:52**

Oui mais là on est dans l'amiable

Par **melmel**, le **24/10/2014** à **17:09**

d'accord merci :)

Peut être que la solution de la conciliation marchera mais rien n'est sur... donc il ne reste que la voie judiciaire.

Par **marianne76**, le **25/10/2014** à **11:55**

Oui sauf si comme l'indique Olivier ils finissent par trouver un moyen d'entente

Par **Olivier**, le **25/10/2014** à **15:47**

En général quand l'avocat commence à annoncer les tarifs et qu'en consultation (gratuite) le notaire fait plusieurs propositions en indiquant les coûts des différentes solutions ça aide.

Quel est l'objectif de chacun des indivisaires en l'espèce ? Un veut vendre et pas l'autre ? Un veut racheter la part de l'autre qui refuse ? Désaccord sur la valeur du bien ?

Par **melmel**, le **26/10/2014** à **13:25**

En fait, à la mort de ma grand-mère mon père va se retrouver avec ma tante en indivision. Or depuis beaucoup d'années ils ne s'entendent plus du tout, donc aucun accord ne pourra être fait entre les deux pour vendre un bien par exemple. Du coup, mon père, comme il en a marre de toutes ces disputes, aimerait sortir de cette indivision

Par **Vincent Potrisa**, le **02/12/2014** à **16:11**

Il y a une voie pour sortir de l'indivision pour un couple qui est soumis à la communauté réduite aux acquêts par exemple : le report de la date de dissolution de la communauté, si avant survenue la cause de dissolution les époux avaient été séparés de fait, peut importer depuis quand. Sa détermine la consistance de la communauté à la date à laquelle toutes les collaborations cessent, les biens acquis sont propres et ne rentrent pas dans la masse indivise. C'est fait pour éviter les injustices cela va permettre de considérer comme des biens propres acquis par un conjoint au moment où le mariage existait encore

Par **marianne76**, le **02/12/2014** à **19:10**

Bonsoir

[citation]Il y a une voie pour sortir de l'indivision pour un couple qui est soumis a la communauté réduite aux acquêt par exemple [/citation]

Oui mais ici ce n'est pas un couple il s'agit d'un frère et d'une sœur, les règles de communauté ne s'appliquent donc pas

Par **Vincent Potrisa**, le **04/12/2014** à **11:06**

C'était un exemple mais un peu hors sujet je vous l'accorde DSL marianne76

Par **marianne76**, le **04/12/2014** à **19:52**

Pas de souci [smile4]